



## Nouvelle réglementation sur l'évaluation des incidences en site NATURA 2000

Le second décret n° 2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation propre à NATURA 2000 fixe une liste nationale de référence portant sur certaines activités ne relevant jusqu'ici d'aucun régime administratif.

Ces activités (documents de planification, programmes, projets, travaux, manifestations, interventions...) peuvent porter atteintes aux sites NATURA 2000 ; elles sont donc désormais soumises à évaluation des incidences, conformément à l'article L 414-4 du Code de l'Environnement.

Concernant le milieu forestier, sur le site FR2500107 « *Haute vallée de la Sarthe* » les activités soumises à évaluation des incidences sont :

- création de voie forestière : pour des voies permettant le passage de camions grumiers.
- création de place de dépôt de bois : pour les places de dépôt nécessitant une stabilisation du sol.
- premiers boisements : lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000, au dessus d'une superficie de boisement ou de plantation de 1ha.
- retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de cinq ans ou de landes : hors l'entretien nécessaire au maintien de la prairie par travail superficiel du sol.
- création de plans d'eau, permanents ou non : superficie du plan d'eau supérieure à 0,05 ha.
- réalisation de réseaux de drainage : drainages d'une superficie supérieure à 1 ha pour la partie de la réalisation prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000 ou lorsque le point de rejet se situe en site Natura 2000.
- travaux ou aménagements sur des parois rocheuses ou des cavités souterraines.
- installation de lignes ou câbles souterrains.
- aménagement d'un parc d'attractions ou d'une aire de jeux et de sports d'une superficie inférieure ou égale à deux hectares.

- création de chemin ou sentier pédestre, équestre ou cycliste.
- consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes : consolidation ou protection sur une longueur supérieure à 10 mètres lorsque la réalisation est prévue en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000.
- arrachage de haies : lorsque la réalisation est prévue à l'intérieur d'un site Natura 2000.

Le texte officiel de l'Arrêté Préfectoral du 4 juin 2012 sur l'évaluation des incidences est disponible sur le site de la DREAL de Basse-Normandie à l'adresse suivante :

[http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/120601\\_AP\\_BN\\_evaluation\\_incidence\\_N2000\\_liste\\_locale\\_2\\_version\\_impression\\_RV\\_cle16e4c8.pdf](http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/120601_AP_BN_evaluation_incidence_N2000_liste_locale_2_version_impression_RV_cle16e4c8.pdf)

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition* » (3150)**

L'habitat correspond aux lacs, étangs (et mares) eutrophes (parfois seulement mésotrophes), mais aussi aux canaux des marais colonisés par des macrophytes enracinés et non enracinés éventuellement associés à des Lentilles d'eau ou de grands macrophytes flottants, voire flottant entre deux eaux. Présents sur tout le territoire français aux substrats géologiques pas trop acides, ils sont plus fréquents en zone de plaine, avec une agriculture intensive.

Le caractère « naturellement eutrophe » correspond à des contextes géologiques et géomorphologiques alluvionnaires ou à des substrats marneux, argileux ou calcaires. La végétation doit témoigner de ce caractère eutrophe et correspondre à un fonctionnement « naturel », même si le milieu est d'origine anthropique, pour être considérée dans cet habitat.

Au niveau fonctionnel, ces habitats présentent typiquement une certaine autonomie dépendant de la masse d'eau stagnante par rapport au renouvellement (apport fluvial et pluie) et/ou à l'exportation (exutoire, évaporation). La gestion qui en découle est donc indépendante du contexte du bassin versant. La gestion de ces habitats s'effectue essentiellement en terme de maîtrise des niveaux d'eau, mais aussi des objectifs de production qui lui sont assignés. Ayant un niveau trophique élevé, ils ont une productivité pisciaire importante, sont des lieux importants pour la sauvagine (oiseaux sauvages de milieu humide), mais sont également sujet à des proliférations phytoplanctoniques (booms algueux) voire bactériens (botulisme).

Compte tenu de leur manque d'autonomie hydraulique par rapport aux zones amont, les canaux et rivières lentes (écosystème ouvert inclus dans des ensembles marécageux ou un corridor fluvial important) correspondent à un type particulier.

La gestion des proliférations de macrophytes introduits concerne l'ensemble des habitats élémentaires.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculus fluitans* et du *Callitriche-Batrachion* » (3260)**

L'habitat englobe toutes les communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans Renoncules, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques (qui apparaissent dès les sources). Dans la description de l'habitat, on prendra en compte la présence des bryophytes, characées et algues filamenteuses.

Il s'agit des végétations normalement dominées par des Renoncules, des Potamots, des Callitriches, ainsi que diverses hydrophytes submergées et des formes aquatiques d'amphiphytes, mais aussi des communautés de bryophytes.

Elles se rencontrent depuis l'étage montagnard jusqu'en zone saumâtre estuarienne (cette dernière zone n'étant pas prise en considération dans l'habitat). Rencontrées depuis les ordres de drainage 1 et 2, ces communautés sont plus fréquentes en cours d'eau moyens. Au-delà de cours d'eau d'ordre 7 à 8 sur substrats acides et/ou imperméables, et 5 à 6 sur substrats calcaires et/ou fissurés, elles deviennent très fragmentaires.

Ces habitats présentent une certaine autonomie fonctionnelle, régulée par le cycle hydrologique. Ils sont parfois dépendants des pratiques d'entretien de la ripisylve et de restauration de l'écoulement (pour les zones amont), et des divers travaux d'hydraulique agricole, pour la potabilisation des eaux ou pour l'hydroélectricité dans les zones médianes et aval. Les dégradations majeures correspondent à une altération de la qualité physique des cours d'eau, ainsi qu'aux phénomènes de pollution. La gestion de cet habitat est indissociable de celle du bassin versant. Les interventions directes de gestion sont en général ponctuelles.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux » (6410)**

Cet habitat regroupe un vaste ensemble de prairies hygrophiles à mésohygrophiles, développé aux étages planitiaire, collinéen et montagnard des régions atlantiques et continentales, sur sols tourbeux à paratourbeux, oligotrophes à mésotrophes.

En fonction des conditions édaphiques, on distingue les **prés humides sur sols basiques** et les **prés humides sur sols acides**. Ces deux pôles brossent une large palette de diversité physionomique et structurale selon les modes de gestion (fauche, pâturage) et les espèces dominantes dont la Molinie bleuâtre (*Molinia caerulea*).

Cette plante occupe une place particulière et imprime fortement l'aspect de la végétation en raison de sa forte sociabilité et de son adaptation aux régimes extensifs de fauche et pâturage souvent appliqués pour ces prairies. Le Jonc (*Juncus acutiflorus*) est aussi une plante très structurante, mais limité au pôle acidiphile. L'expression de ces deux espèces sociales se fait généralement au détriment de la diversité des communautés prairiales, et reflète fréquemment des modifications du régime hydrique ou du régime trophique, annonçant la dégradation de l'habitat.

Cet habitat est presque partout en très forte régression, et est devenu extrêmement menacé dans de nombreuses régions.

En règle générale, et pour respecter la diversité floristique des moliniaies, on veillera à maintenir le niveau humide des sols grâce à des fauches tardives avec exportation, et par un pâturage extensif d'été, lorsque les sols sont ressuyés.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 2 »*, La documentation française, 2005, 487 pages.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Mégaphorbiaies riveraines » (6430 A)**

Il s'agit de végétations de hautes herbes installées en bordure de cours d'eau et en lisière de forêts humides, aux étages collinéen et montagnard des domaines atlantique et continental. Ces « prairies » élevées sont soumises à des crues temporaires et sont caractérisées par l'absence d'actions anthropiques (fertilisation, fauche, pâturage). Elles peuvent d'ailleurs s'étendre, à partir du potentiel de semences qu'elles possèdent, sur des prairies anthropiques où la gestion a cessé.

Elles se transforment progressivement par l'implantation d'arbustes (Saules) et d'arbres des forêts riveraines vers lesquelles elles évoluent et réapparaissent dans les cycles forestiers qui animent la dynamique de ces milieux forestiers. Il s'agit donc de milieux souvent fugaces qui subsistent cependant en lisière et au bord de chemins.

Ces mégaphorbiaies sont menacées par les activités anthropiques (utilisation pour le pâturage ou la fauche) et par les modifications éventuelles du régime hydraulique des cours d'eau. La gestion consiste à laisser faire la dynamique naturelle.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Lisières forestières plus ou moins nitrophiles et hygroclines » (6430 B)**

Cet habitat caractérise les lisières naturelles (externes) et anthropiques (internes : bord de chemin, de laies, talus...), et certaines clairières forestières, on le retrouve donc à l'extérieur et à l'intérieur des massifs forestiers, aux étages collinéen et montagnard. Il est installé sur des sols bien alimentés en eau et pas trop acides. Les conditions écologiques (humidité de l'air et du sol, action de la lumière) provoquent une accentuation de l'activité biologique du sol avec libération d'azote (richesse en azote plus grande que dans le couvert proche), ce qui favorise la présence de nombreuses espèces nitroclines ou nitrophiles. Ces formations sont en situation d'écotone (zone de transition écologique entre deux écosystèmes) et apparaissent généralement en linéaire droit.

Les travaux forestiers (place de dépôts, exploitation...) peuvent modifier les conditions de vie et entraîner leur disparition localisée et temporaire. Une intensification de l'agriculture à proximité des forêts entraîne la disparition des lisières forestières (labours jusqu'à la forêt, impact des phytocides). La gestion est rarement nécessaire (fauchage permettant d'éviter la dynamique ligneuse ou débroussaillage hivernal).

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Pelouses maigres de fauche de basse altitude » (6510)**

Ce type d'habitat concerne l'ensemble des prairies de fauches planitiaires, collinéennes à submontagnardes largement répandues en France dans les domaines continental et atlantique. Il s'agit principalement de prairies de fauche mésophiles installées dans un large spectre de conditions trophiques, des situations eutrophes à caractère nitrophile aux situations méso-oligotrophes annonçant les pelouses de fauche oligotrophes neutrocalcicoles ou acidiclinales.

Les sols sont plus ou moins profonds et présentent une fertilité plus ou moins importante. Les caractères hydriques et chimiques rencontrés sont très larges, de fraîches à semi-sèches et de neutrophiles à neutrocalcicoles ou acidiclinales.

L'habitat à l'aspect visuel des hautes prairies à biomasse élevée, presque toujours associé à la dominance d'hémicryptophytes graminéennes, par exemple en région atlantique, la Gaudinie fragile (*Gaudinia fragilis*) qui joue un rôle important.

Dans les situations trophiques les plus maigres, le tapis végétal présente une diversité floristique significative marquée par l'abondance des floraisons de dicotylédones et une stratification souvent complexe. En conditions eutrophes, cette diversité s'amointrit fortement et fait place à des faciès graminéens ne comprenant que peu de genres différents.

Les traitements mixtes de fauche/pâturage modifient plus ou moins la composition floristique des prairies selon les combinaisons de traitement, la charge et la durée du pâturage. Ceci provoque une distinction délicate à réaliser entre les prairies de fauches et les prairies pâturées.

La fauche de ces prairies permet d'en conserver la structure et la diversité floristique spécifique. Plusieurs coupes annuelles sont possibles en fonction de la productivité de ces prairies. Un pâturage extensif sur les regains peut être possible en arrière-saison. On limitera les amendements pour éviter l'eutrophisation.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats agropastoraux Volume 2 »*, La documentation française, 2005, 487 pages.

## **Directives de gestion concernant l'habitat « Tourbières basses alcalines » (7230)**

Cet habitat correspond à la végétation des bas-marais neutro-alcalins, que l'on rencontre le plus souvent sur des substrats organiques constamment gorgés d'eau et fréquemment (mais non systématiquement) tourbeux. Présent de l'étage planitiaire à l'étage subalpin, il se caractérise par un cortège d'espèces typiques constituées de petites cypéracées (Laiches, Scirpes et Choins) et d'un certain nombre de mousses hypnacées pouvant avoir une activité turfigène, accompagné d'une multitude d'espèces généralement fort colorées, notamment des orchidées. Il abrite une multitude d'espèces animales et végétales aujourd'hui extrêmement rares et menacées à l'échelle de notre territoire et de l'Europe.

Bien qu'encore assez largement distribué en France, principalement dans les régions calcaires, cet habitat a connu une dramatique régression au cours des dernières décennies et ne se rencontre bien souvent qu'à l'état relictuel dans de nombreuses régions où, hier, il était abondant. Les principales causes de sa régression ont été le drainage agricole, la populiculture, l'exploitation de la tourbe et diverses activités destructrices telles que le remblaiement, l'enneigement ou la mise en décharge. L'abandon des usages agricoles traditionnels (fauche, pâturage) constitue aujourd'hui l'une des principales menaces pesant sur la végétation de ces bas-marais.

La gestion de cet habitat consistera en :

- la préservation des sites maintenus dans un bon état de conservation en proscrivant toute atteinte susceptible de leur être portée, notamment du point de vue de leur fonctionnement hydrique ;
- la restauration des bas-marais dégradés, notamment l'ouverture des sites colonisés par les ligneux et la réduction du couvert végétal sur les sites envahis par des espèces colonisatrices (le Roseau notamment) ;
- l'entretien des bas-marais par la fauche ou le pâturage, dans le cadre d'une gestion en mosaïque du milieu.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats humides »*, La documentation française, 2002, 457 pages.



## **Directives de gestion concernant l'habitat « Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs » (91E0)**

Concernant les **Forêts alluviales à aulnes glutineux et frênes communs (91E0)**, il est indispensable de maintenir les essences du cortège, c'est-à-dire, **l'aulne glutineux en grande partie et le frêne commun**, dans l'étage dominant. Concernant le sous-étage, il faut préserver le groseillier rouge, la viorne obier, le saule et le sureau noir ainsi que le cortège herbacé. Il faut exclure toutes introductions résineuses (inadaptées de toute façon...).

Cet habitat est rare et généralement peu accessible, il représente de petites surfaces, et doit au maximum être conservé. Ces forêts alluviales jouent un rôle de régulateur de débit des eaux, de protection des berges face à l'érosion et d'épurateur efficace des eaux. Ces stations sont souvent riches en éléments minéraux mais l'engorgement fréquent représente une réelle contrainte.

### **Transformation du peuplement :**

La régénération naturelle est difficile à mener, il faut néanmoins privilégier les semis issus de franc-pied (longévité plus grande et mieux conformés), éviter les coupes rases, et préférer les régénérations par petites surface (montée de la nappe, envahissement).

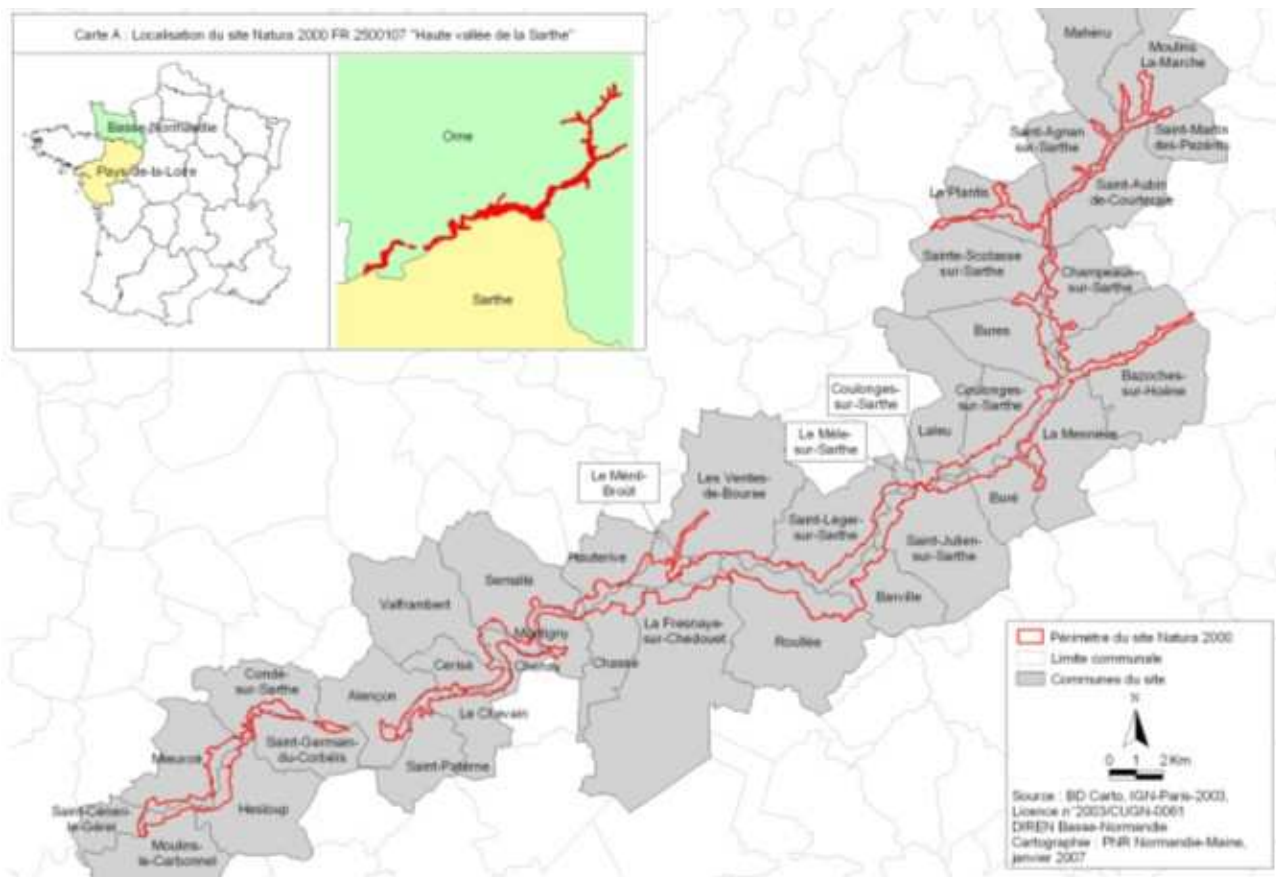
### **Gestion sylvicole adaptée aux enjeux environnementaux**

- Les types à privilégier sont la futaie régulière ou non, à dominance d'aulnes accompagnés de frênes voir d'érables sycomores, ormes champêtres ou chênes pédonculés
- Une gestion dynamique, soit des éclaircies avec un prélèvement de 25% du volume tous les 5 ans. Il faut aussi réaliser des éclaircies assez fortes autour du cours d'eau pour permettre une arrivée de lumière importante et donc favoriser la faune et la flore aquatique. Certaines essences peuvent être taillées en têtards
- Il faut maintenir la végétation arbustive

### **Autres éléments concourant au bon état de l'Habitat**

- Les exploitations sont souvent handicapées par la faible portance du sol. Il sera donc nécessaire de privilégier des engins à câble.
- Il faudra laisser quelques arbres morts ou âgés sans intérêt commercial, soit 1 à 5 arbres à l'hectare. Ils devront être éloignés des chemins et sentiers d'au moins une fois leur hauteur pour des raisons de sécurité publique.
- Si passage d'un cours d'eau, récolter les arbres susceptibles de ralentir le débit en cas de chute.

**Muséum national d'histoire naturelle**, *Cahiers d'habitats Natura 2000 « Habitats forestiers volume 1 »*, La documentation française, 2001, 339 pages.



### Cartographie des habitats naturels - Légende :

périmètre du site Natura 2000 FR 2500107 "Haute vallée de la Sarthe"

#### Habitats d'intérêt communautaire

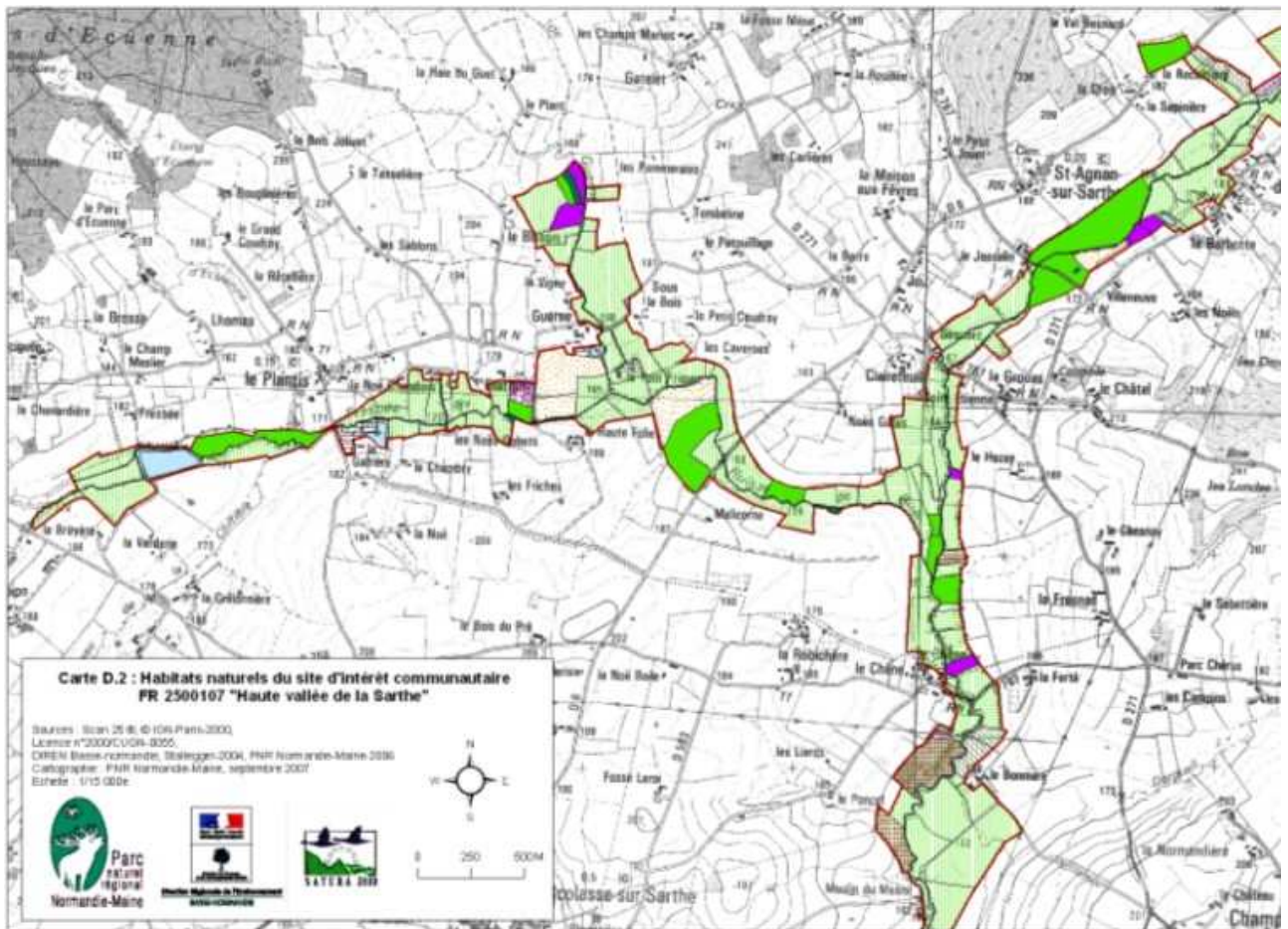
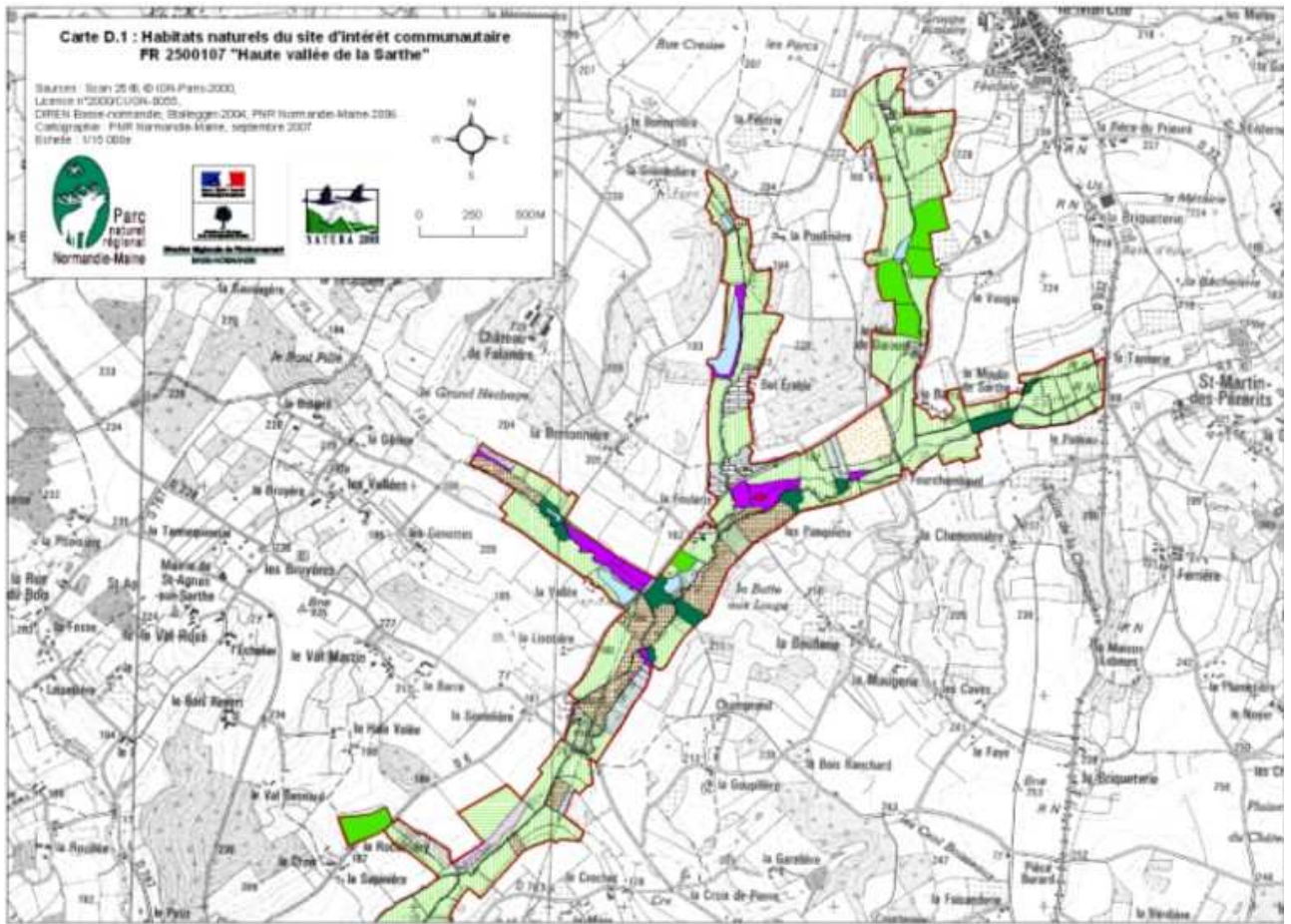
- Prairies maigres de fauche (H8510)
- Prairies paratourbeuses à Molène (H6410)
- Borements alluviaux à saules et frênes (H91E0)
- Mégaphorbiaies mésotrophes à eutrophes (H6430)
- Tourbières basses alcalines (H7230)
- Fossés et rivières mésotrophes à eutrophes à renouilles et potamogetons aquatiques (H3200)
- Plan d'eau eutrophe avec végétation aquatique du Magnopotamisme ou de Hydrocharitaceae (H2150)

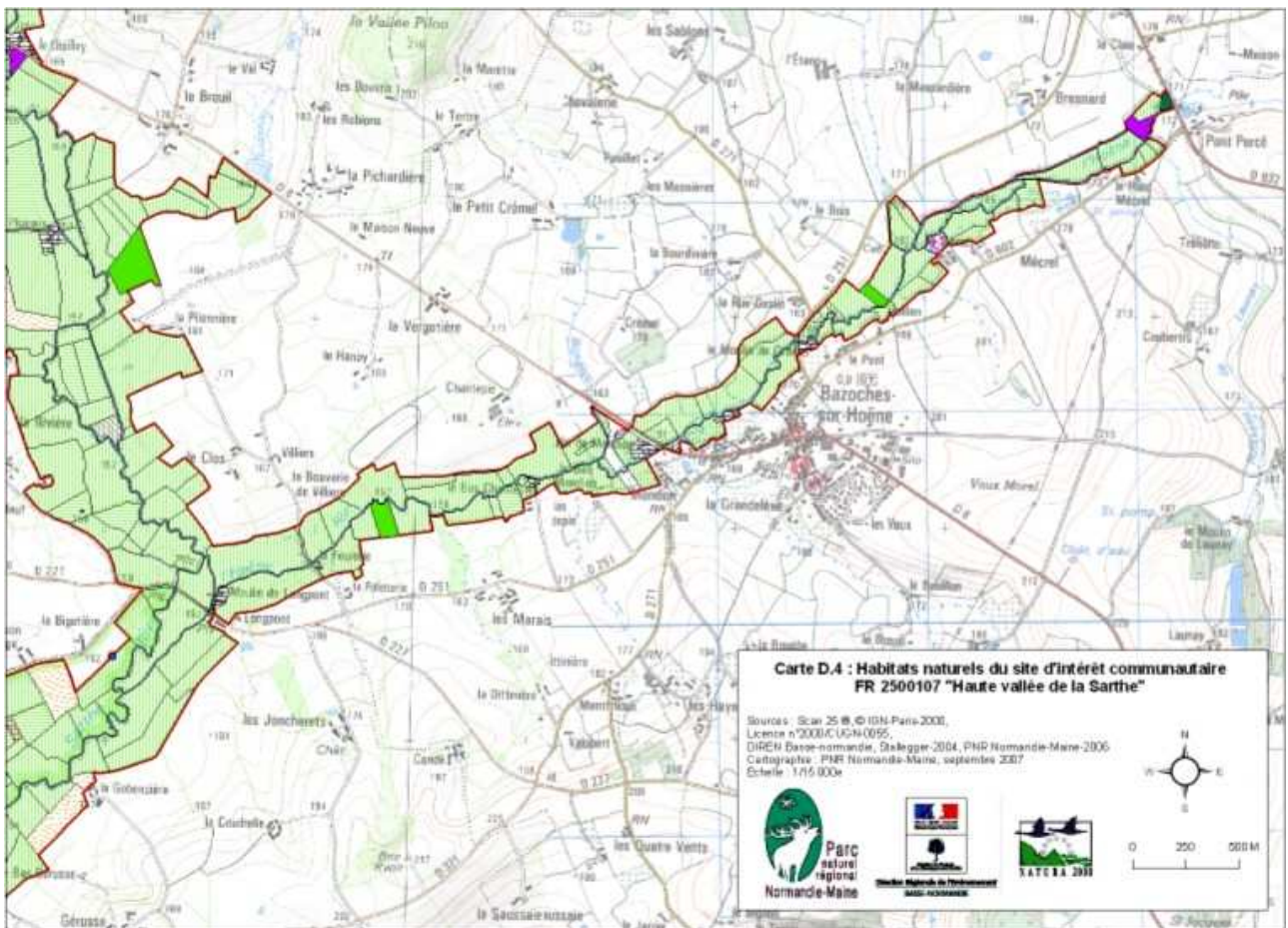
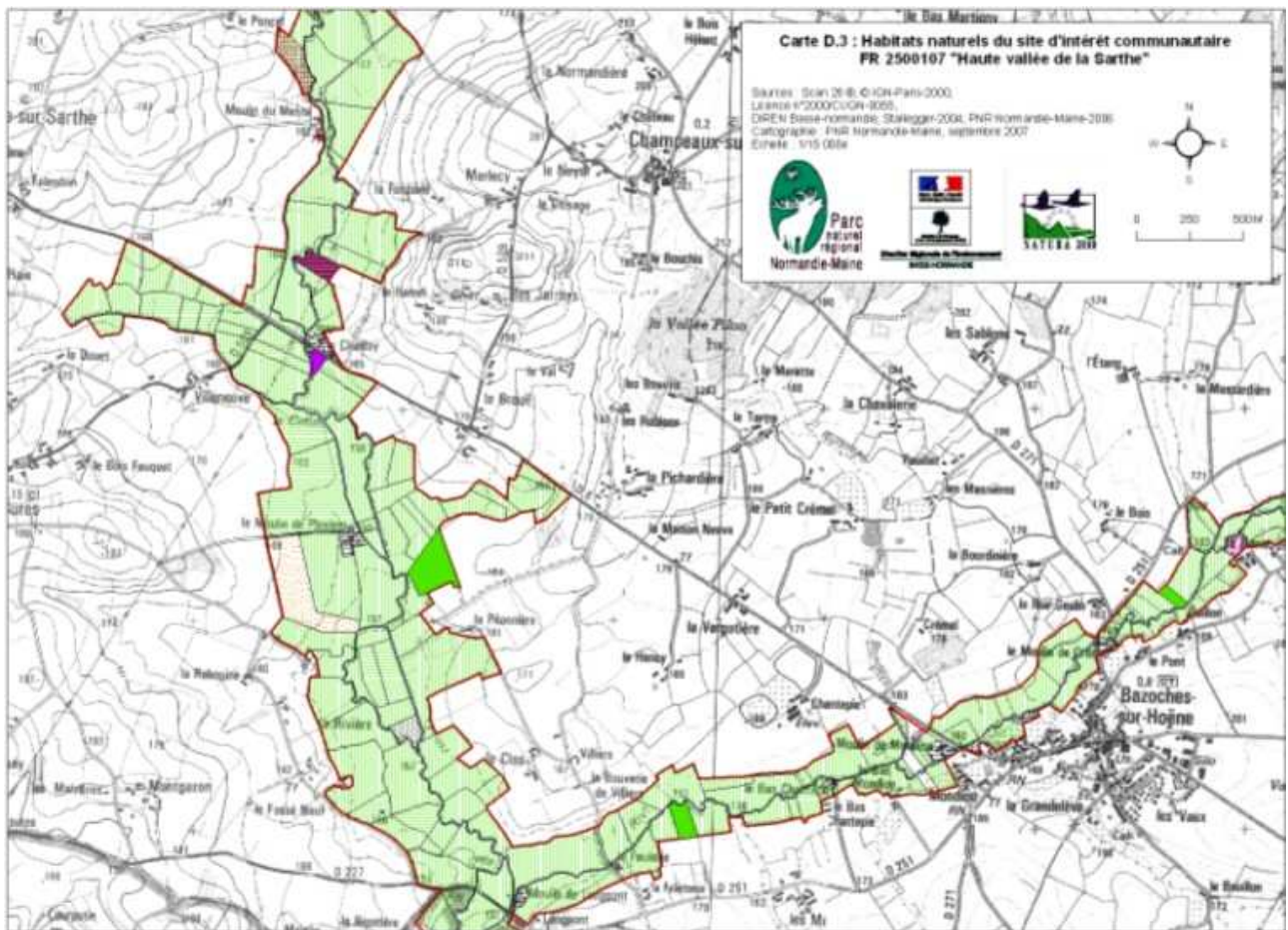
#### Autres habitats

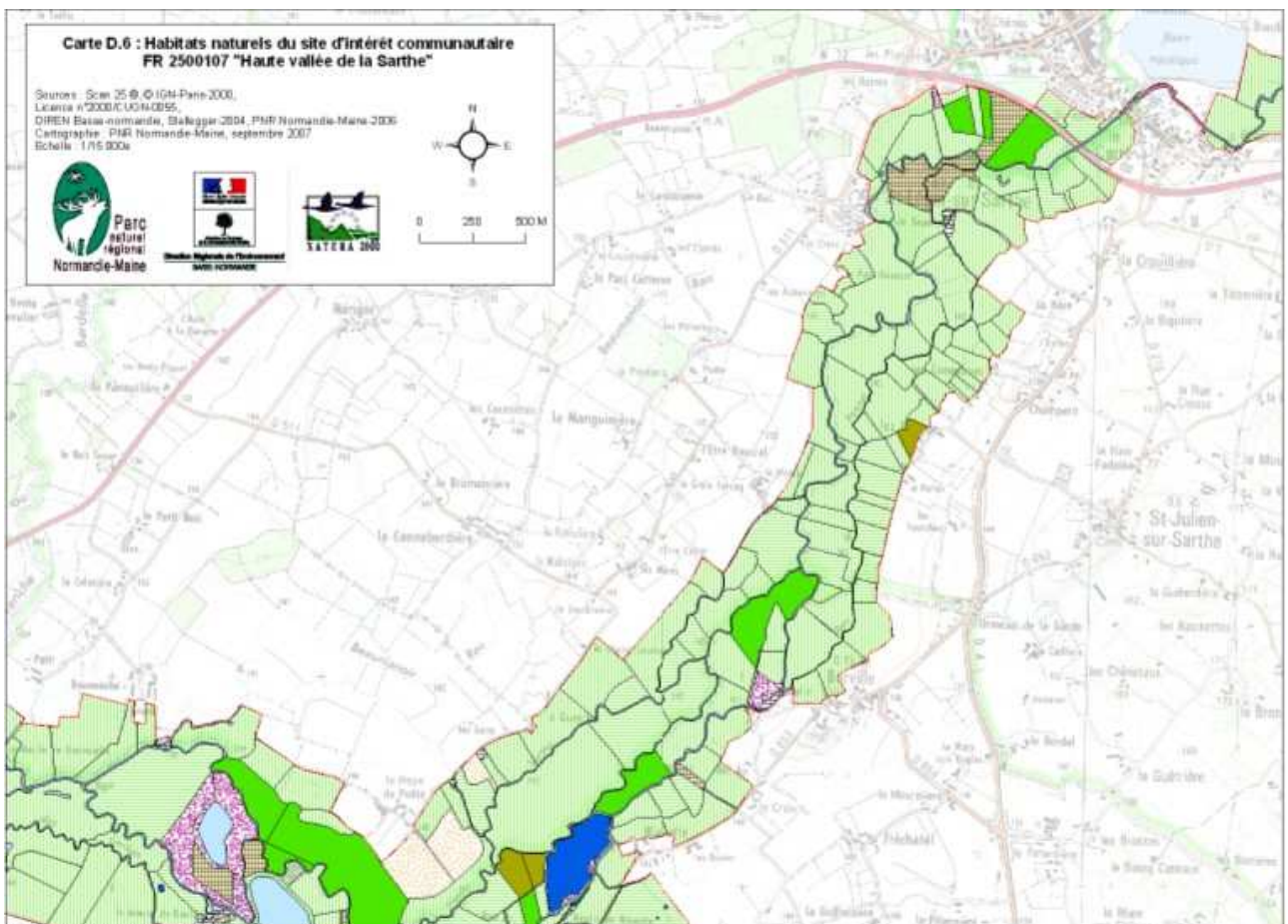
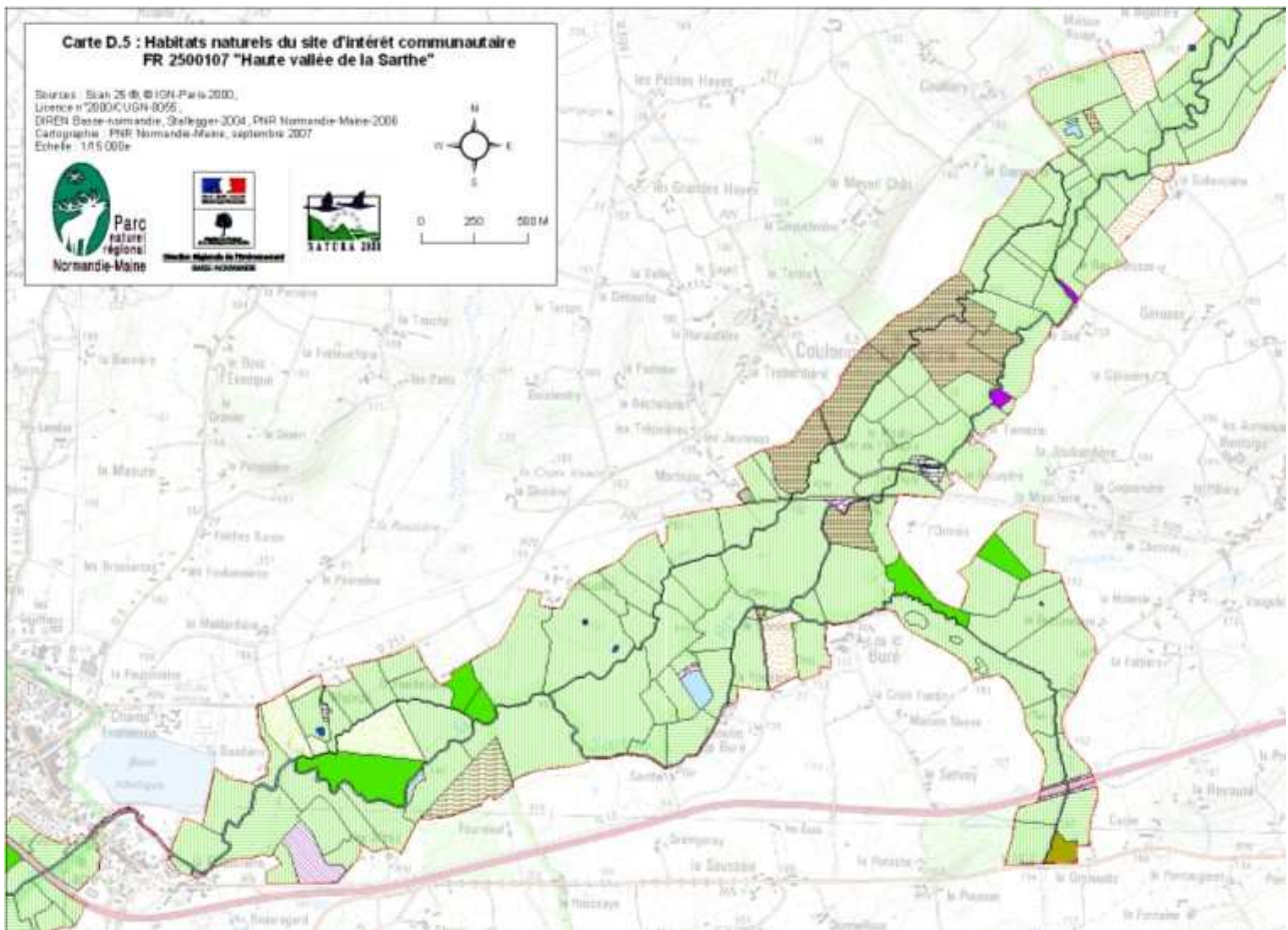
- Prairies de fauche mésophiles à hygrophiles
- Prairies pâturées mésophiles à hygrophiles
- Gazons amphiphiles
- Carpiers
- Ripisylves
- Prairies amphibies
- Cultures
- Friches et terrains rudéraux
- Borements mixtes
- Plantations de feuillus mixtes (hors peupliers)
- Peupliers
- Vergers
- Plantations de résineux
- Cours d'eau
- Mares
- Plans d'eau
- Bâti, parcs et jardins

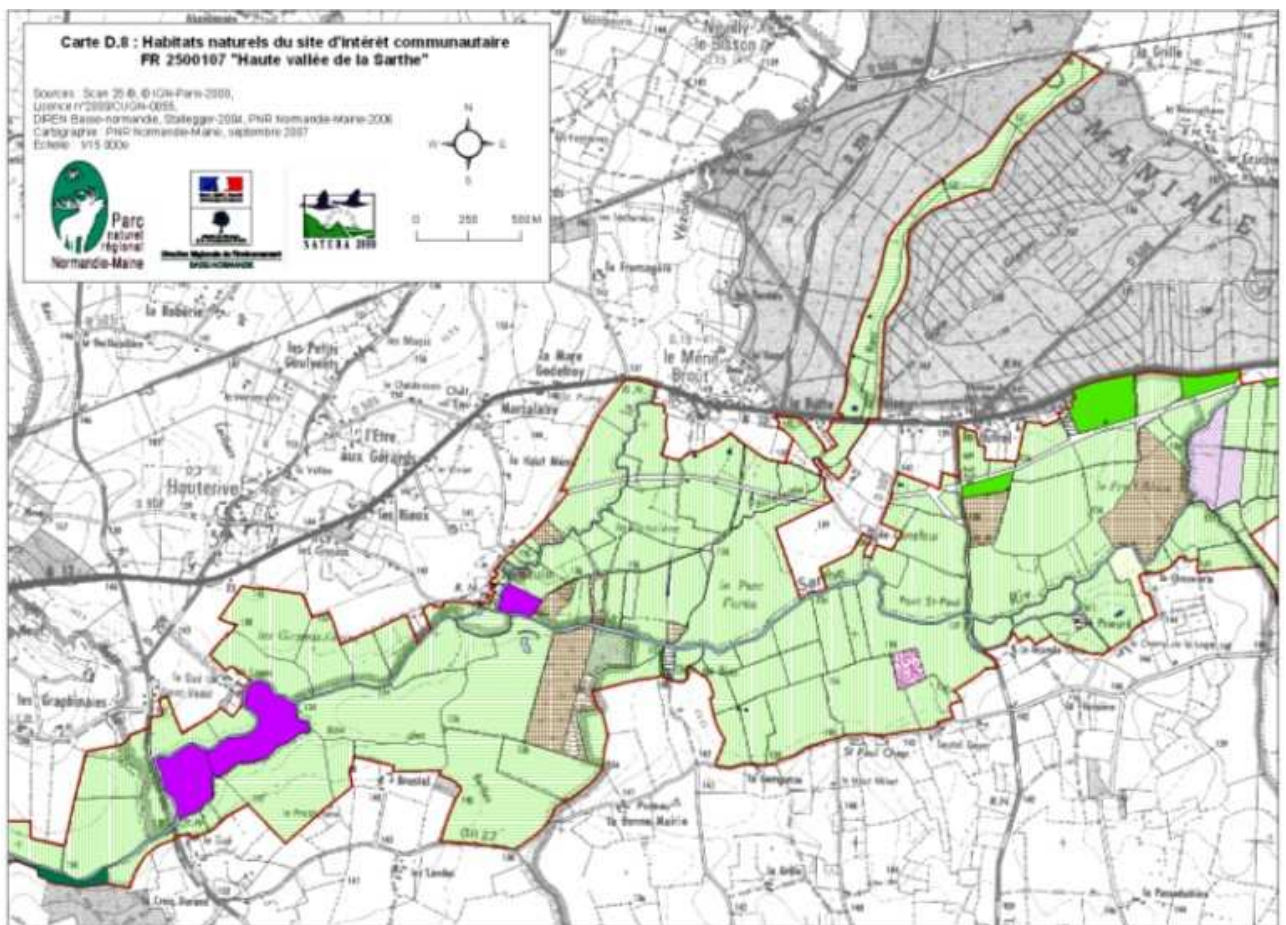
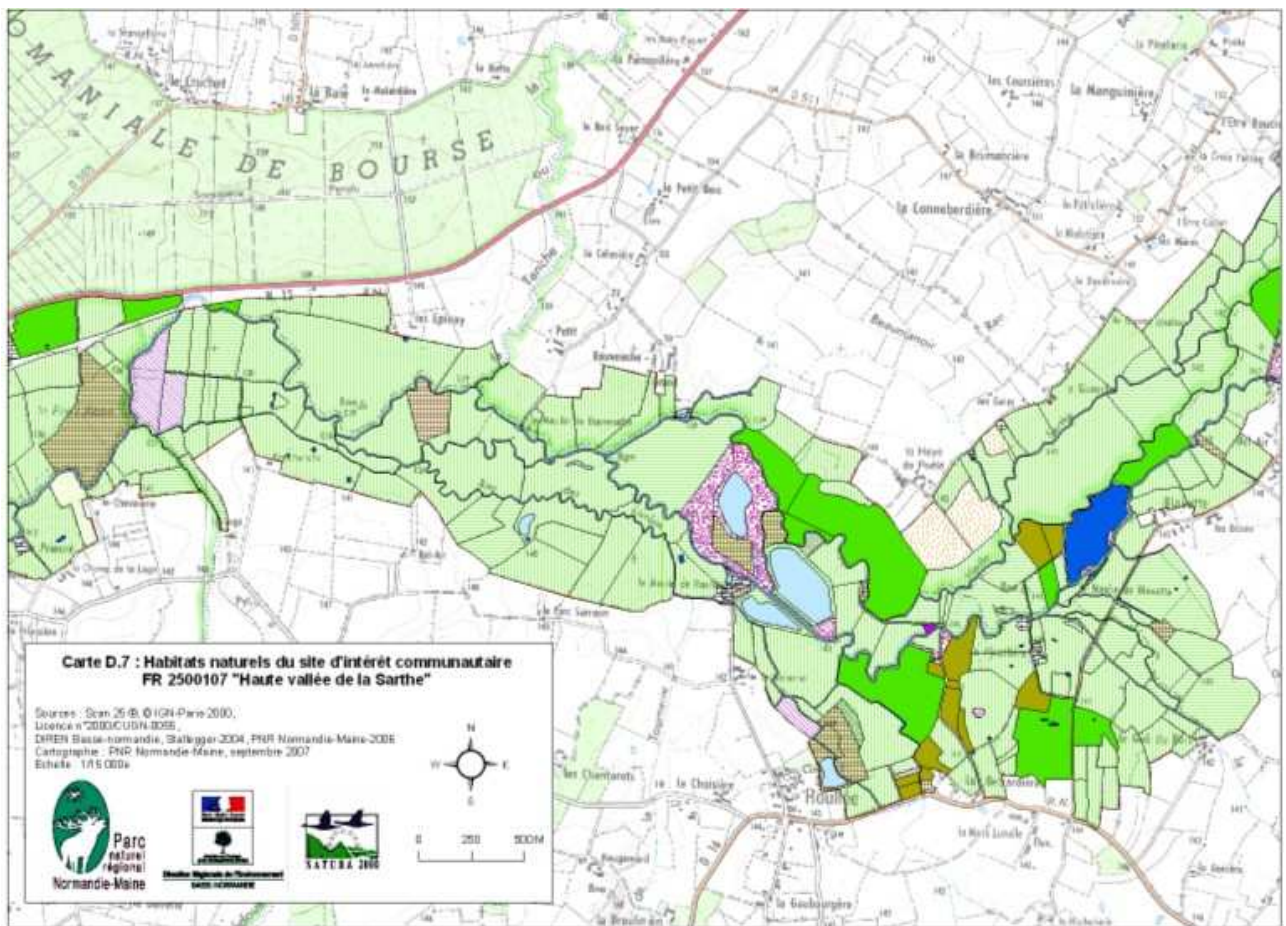
#### Mosaïques d'habitats

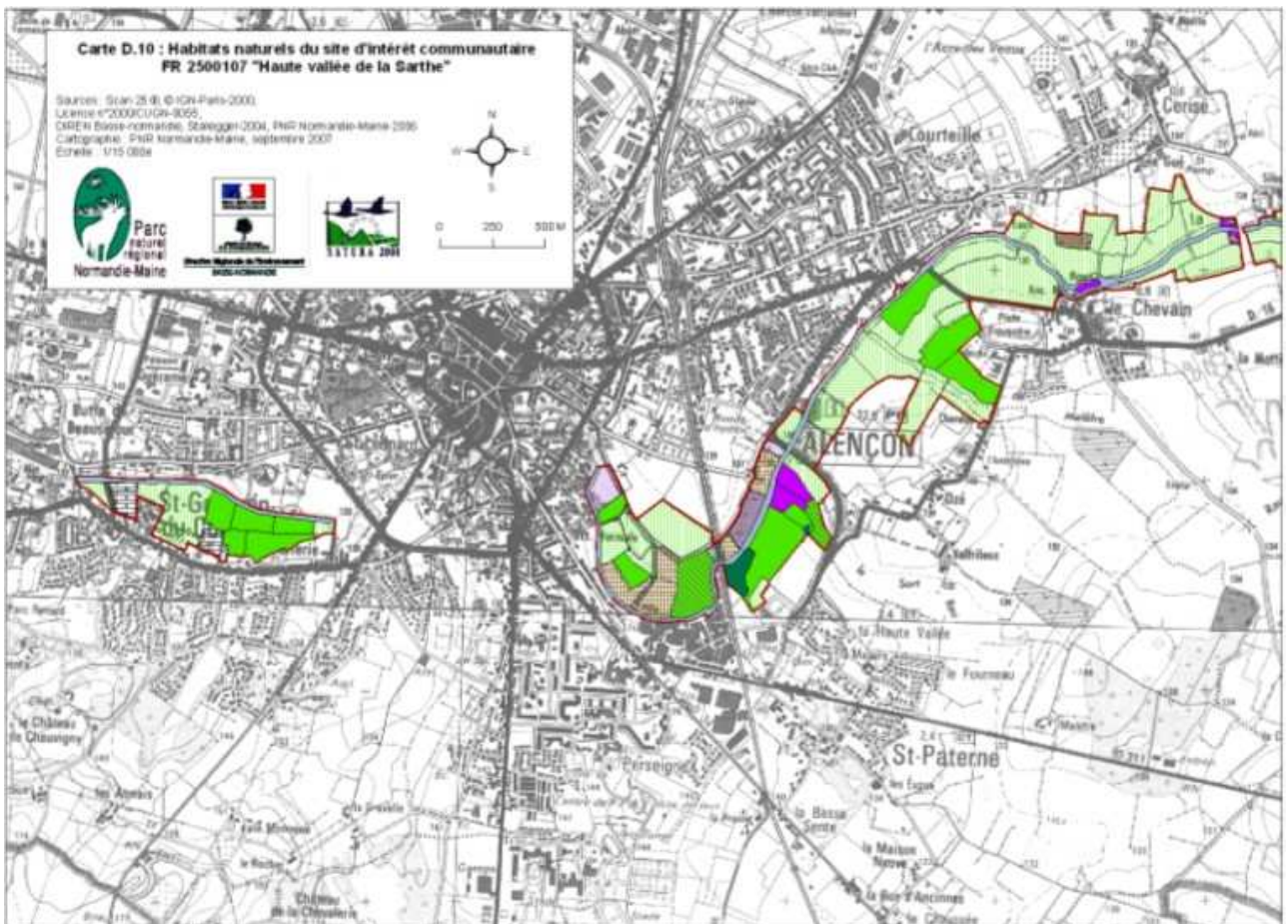
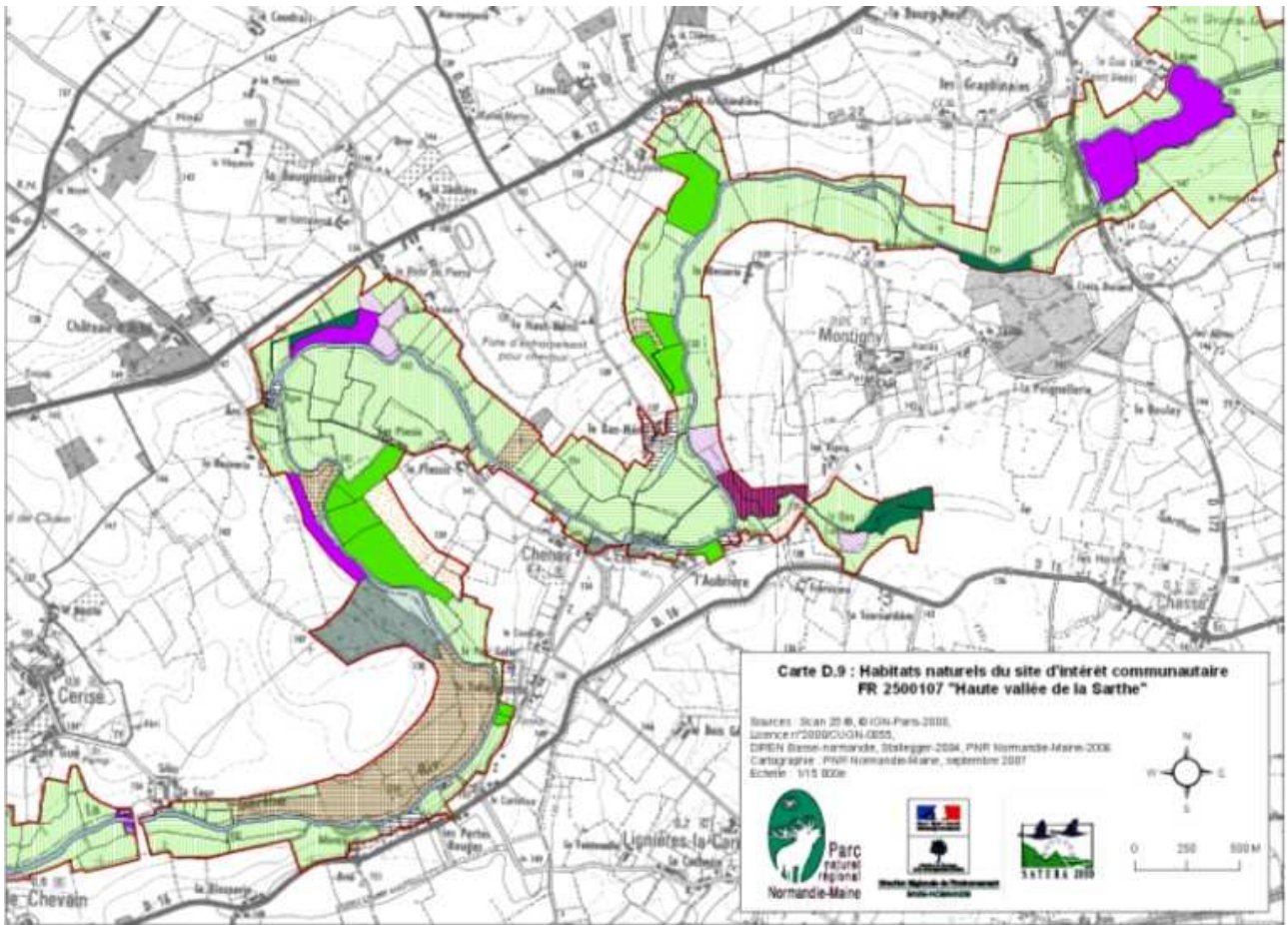
- Prairies maigres de fauche (H8510) / Carpiers
- Mégaphorbiaies mésotrophes à eutrophes (H6430) / Prairies de fauche mésophiles à hygrophiles
- Mégaphorbiaies mésotrophes à eutrophes (H6430) / Prairies pâturées mésophiles à hygrophiles
- Prairies de fauche mésophiles à hygrophiles / Carpiers
- Prairies pâturées mésophiles à hygrophiles / Carpiers











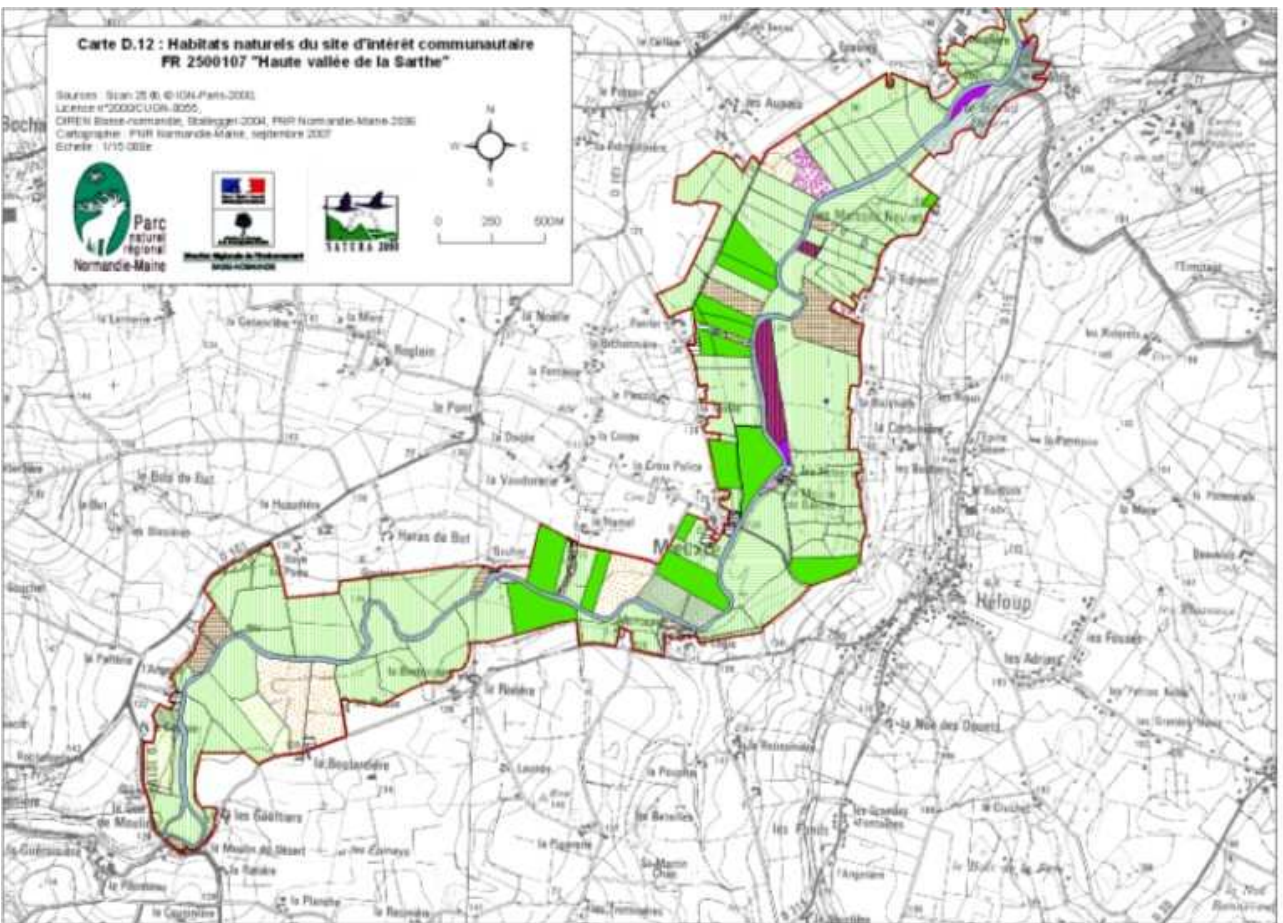
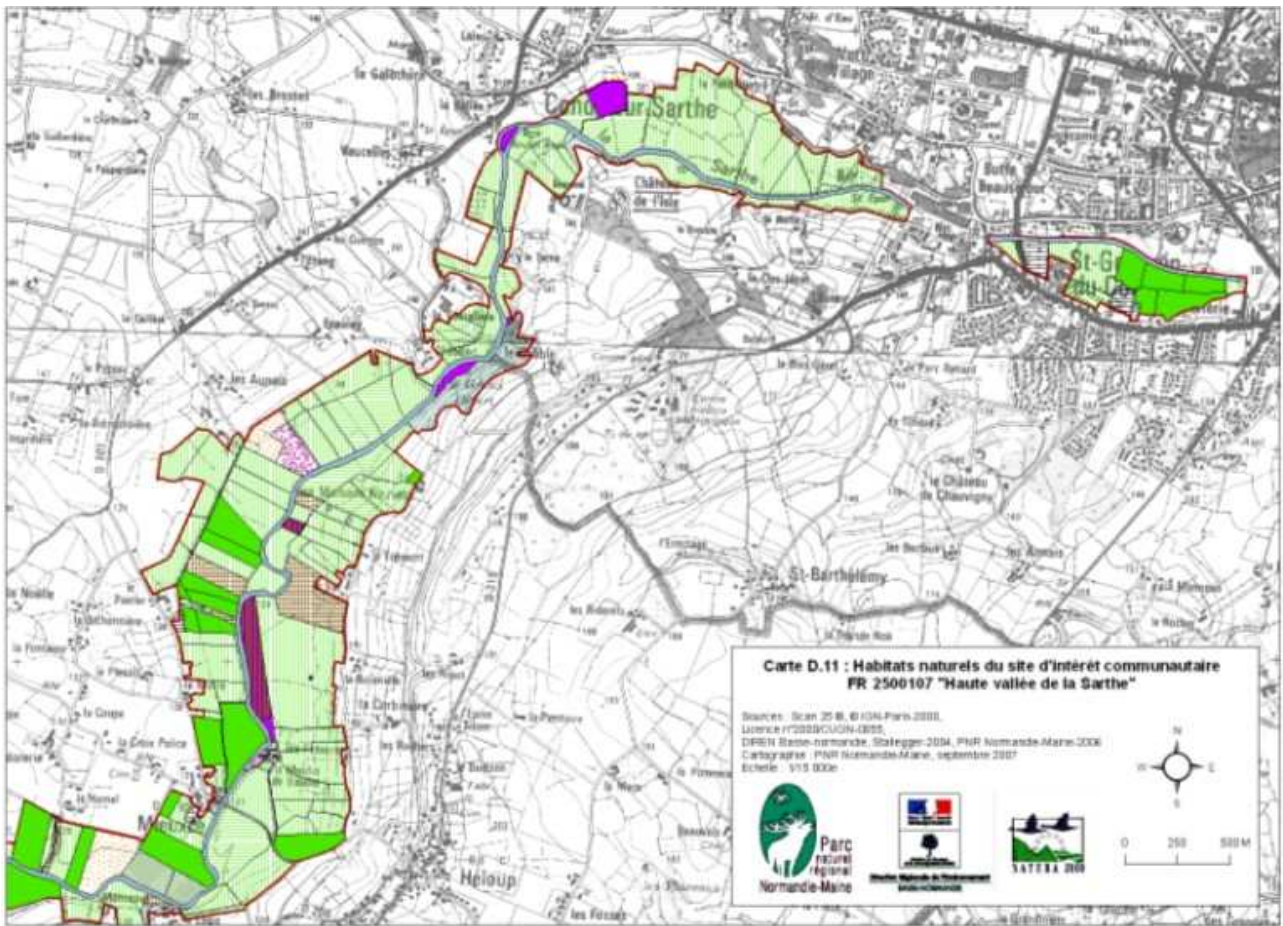




Tableau 18: Préconisations de gestion par habitat d'intérêt communautaire

| Habitats  | Objectifs (déclinaison des enjeux)   | Actions   | Codes     | Numéro |
|---|--|---|-----------|--------|
| Prairie maigre de fauche de basse altitude (H6510)        | Maintenir et restaurer les prairies maigres de fauche en bon état de conservation                                  | Gérer par une pratique extensive les prairies maigres de fauche avec une limitation de la fertilisation | MAE       | M1     |
|   |  | Gérer par une pratique extensive les prairies maigres de fauche avec une absence de fertilisation       | MAE       | M1     |
| Prairie paratourbeuse à Molinie (H6410)                   | Mettre en place une gestion extensive des prairies paratourbeuses à Molinie, favoriser l'inondabilité des prairies | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux ouverts   | Charte    | Ch     |
|   |  | Réaliser un suivi scientifique de l'habitat prairie maigre de fauche                                    | Autre     | E1     |
|   |  | Gérer par une pratique extensive les prairies paratourbeuses avec une absence de fertilisation          | MAE       | M3     |
| Mégaphorbiaie eutrophe ou mésotrophe (H6430)              | Mettre en place une gestion adaptée des mégaphorbiaies   | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux ouverts   | Charte    | Ch     |
|   |  | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux aquatiques  | Charte    | Ch     |
| Tourbière basse alcaline (H7230)                          | Mettre en place une gestion conservatoire de la tourbière basse alcaline   | Gérer par une fauche d'entretien ou un pâturage des mégaphorbiaies                                      | Contrat   | C1     |
|   |  | Restaurer des zones de mégaphorbiaies transformées  | Contrat   | C2     |
|   |  | Favoriser des bonnes pratiques des gestion des milieux ouverts  | Charte    | Ch     |
|   |  | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux aquatiques  | Charte    | Ch     |
| Forêt alluviale à Aulne glutineux et Frêne commun (H91E0) | Favoriser la reconversion des peupleraies en boisements naturels   | Restaurer de la tourbière basse alcaline  | Contrat   | C3     |
|   |  | Favoriser des bonnes pratiques des gestion des milieux ouverts  | Charte    | Ch     |
| Forêt alluviale à Aulne glutineux et Frêne commun (H91E0) | Favoriser l'inondabilité des boisements alluviaux, accompagner l'entretien des boisements alluviaux résiduels      | Restaurer la fonctionnalité de la ripisylve et la diversité des habitats alluviaux                      | Animation | A1     |
|   |  | Réhabiliter la forêt alluviale suite à une plantation   | Contrat   | C4     |
|   |  | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux fermés  | Contrat   | C5     |
|   |  | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux fermés  | Charte    | Ch     |
|   |  | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux fermés  | Charte    | Ch     |

| Habitats (suite)   | Objectifs (déclinaison des enjeux)  | Actions  | Codes          | Numéro   |
|--|---|--|----------------|----------|
| Plan d'eau eutrophe avec végétation aquatique du Magnopotamion ou de l'Hydrochariton (H3150) | Maintenir la végétation et les habitats aquatiques  | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux aquatiques                       | Charte         | Ch       |
|  | Maintenir et restaurer une bonne qualité d'eau  | Restaurer ou créer des mares d'intérêt patrimonial                                     | Contrat<br>MAE | C6<br>M7 |
| Fossé et rivière mésotrophe à eutrophe à renouilles et potamots aquatiques (H3260)           | Conservier, restaurer et entretenir le fonctionnement hydraulique des cours d'eau et fossés pour préserver l'inondabilité du site et la faune piscicole | Convertir les cultures en parcelles enherbées avec une limitation de la fertilisation  | MAE            | M4       |
|  |   | Convertir les cultures en parcelles enherbées avec une absence totale de fertilisation | MAE            | M4       |
|  | Conservier une bonne qualité des cours d'eau  | Empêcher le bétail d'accéder au cours d'eau  | Contrat        | C8       |
|  |   | Aménager la traversée des cours d'eau pour les engins ou le bétail                     | Contrat        | C9       |
|  | Maintenir la végétation aquatique   | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux aquatiques                       | Charte         | Ch       |
|  |   | Gérer par une pratique extensive les prairies avec une limitation de la fertilisation  | MAE            | M2       |
|  |   | Gérer par une pratique extensive les prairies avec une absence de fertilisation        | MAE            | M2       |
|  |   | Convertir les cultures en parcelles enherbées avec une limitation de la fertilisation  | MAE            | M4       |
|  |   | Convertir les cultures en parcelles enherbées avec une absence totale de fertilisation | MAE            | M4       |
|  |   | Restaurer la ripisylve et retirer les embâcles entravant l'écoulement de l'eau         | Contrat        | C7       |

Tableau 19 : Préconisations d'actions par espèce d'intérêt communautaire

| Espèces  | Objectifs (déclinaison des enjeux)  | Actions  | Codes   | Numéro |
|--|---|--|---------|--------|
| <b>Le Pique Prune (E 1084)</b><br>Le Lucane cerf-volant (E 1083)<br>Le Grand Capricorne du Chêne (E1088) | Créer et entretenir de nouveaux arbres têtards  | Entretien des arbres isolés ou en alignement option: renouvellement arbres têtards | MAE     | M5     |
|  |   | Créer et entretenir de nouveaux arbres têtards                                     | Contrat | C11    |
|  | Entretien et restaurer les vieux arbres têtards   | Entretien des arbres isolés ou en alignement                                       | MAE     | M5     |
| Le Chabot (E1163)<br>La Lamproie de Planer (E1096)   | Maintenir et/ou restaurer les haies et des arbres   | Restaurer et entretenir les arbres têtards   | Contrat | C10    |
|  |   | Réhabiliter et restaurer les haies   | Contrat | C12    |
|  | Préserver et restaurer le lit mineur des cours d'eau accueillant le Chabot et la Lamproie de Planer | Favoriser de bonnes pratiques de gestion des milieux bocagers                      | Charte  | Ch     |
|  |   | Gérer par une pratique extensive des prairies avec absence totale de fertilisation | MAE     | M2     |
|  | Entretien et restaurer la ripisylve des cours d'eau accueillant le Chabot et la Lamproie de Planer  | Empêcher le bétail d'accéder au cours d'eau  | Contrat | C8     |
|  |   | Aménager la traversée des cours d'eau pour les engins ou le bétail                 | Contrat | C9     |
| Accompagner la gestion écologique des mares d'intérêt patrimonial et autres amphibiens                   | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux aquatiques                                    | Charte   | Ch      |        |
|  | Restaurer les ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles           | Contrat  | C7      |        |
| Le Triton crêté (E 1166) et autres amphibiens  | Favoriser des bonnes pratiques de gestion des milieux aquatiques                                    | Restaurer les mares d'intérêt patrimonial  | Charte  | Ch     |
|  |   | Favoriser les bonnes pratiques de gestion des mares                                | Contrat | C6     |
|  |   |  | MAE     | M6     |
|  |   | Charte   | Ch      |        |

Tableau 20 : Préconisations d'actions de portée générale sur le territoire

|   | <b>Objectifs (déclinaison des enjeux)</b>                              | <b>Actions</b>  | <b>Codes</b>   | <b>Numéro</b>                     |
|---|--|---|--|-----------------------------------|
| Réaliser le suivi et l'évaluation du site | Assurer un suivi des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ; | Réaliser des suivis des habitats agro-pastoraux faisant l'objet de contractualisation<br>Réaliser des suivis des populations de Chabot et Lamproie  | Etude<br>Etude   | E2<br>E3                          |
|   | Approfondir les connaissances du site.                                 | Réaliser des suivis des insectes saproxyliques et de leur habitat<br>Inventorier la faune (odonates, rhopalocères, mammifères) en milieu ouverts<br>Favoriser des bonnes pratiques générales  | Etude<br>Charte  | E4<br>E5<br>Ch                    |
| Communiquer et faire connaître            | Sensibiliser et informer les acteurs locaux et le grand-public         | Assurer l'animation du Document d'Objectif<br>Installer de panneaux de vulgarisation et d'information<br>Créer d'itinéraires d'interprétation<br>Rédiger des plaquettes de vulgarisation à destination du grand public<br>Rédiger une lettre Natura 2000 sur l'actualité du site à destination des propriétaires, acteurs du site<br>Réaliser un guide d'information sur l'enjeu Natura 2000 dans le site de la Haute Vallée de la Sarthe | Animation<br>Contrat<br>Animation<br>Animation<br>Animation<br>Animation | A1<br>C13<br>A2<br>A3<br>A4<br>A5 |